

Séance du 10 avril 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle du conseil municipal

Présents :

Mme CLAU Nadine, Mme DABAN Marie-Françoise, Mme FALGA Karine, M. FOSSEZ Eric, Mme KRIMM Delphine, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PEYRUSSE Jean-Luc, M. PREVEDELLO Xavier

Procuration(s) :

Mme CANE Nathalie donne pouvoir à Mme MOREL Michelle, Mme GUESDON Nicole donne pouvoir à M. PREVEDELLO Xavier

Absent(s) :

M. CHAUVIERES Morgan, M. GROSSET Ludovic

Excusé(s) :

Mme CANE Nathalie, Mme GUESDON Nicole, M. MARIOT Alexandre

Secrétaire de séance : Mme CLAU Nadine

Président de séance : M. PREVEDELLO Xavier

1 - Approbation Procès-Verbal séance du 20 mars 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Vote du compte de gestion 2024 – DE2025 22

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des montants émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Vote du Compte Administratif 2024 – DE2025 23

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michelle MOREL adjointe au maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 623 329.12
	Réalisé :	979 322.01
	Reste à réaliser :	626 383.12
Recettes	Prévu :	1 623 329.12
	Réalisé :	1 124 533.55
	Reste à réaliser :	76 000.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 505 588.31
	Réalisé :	990 057.69
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 505 588.31
	Réalisé :	1 585 117.24
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	145 211.54
Fonctionnement :	595 059.55
Résultat global :	740 271.09

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme CLAU Nadine, Mme DABAN Marie-Françoise, Mme FALGA Karine, M. FOSSEZ Eric, Mme KRIMM Delphine, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PEYRUSSE Jean-Luc, Mme CANE Nathalie (représentée par Mme MOREL Michelle)

N'a pas pris part au vote : M. PREVEDELLO Xavier

4 - Affectation du résultat 2024 – DE2025 24

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution (excédent) de la section d'Investissement de : **145 211,54 €**

Un résultat (excédent) de la section de Fonctionnement de : **595 059,55 €**

Par ailleurs, la section d'Investissement laisse apparaître des Restes à Réaliser :

En dépenses pour un montant de : **626 383,12 €**

En recettes pour un montant de : **76 000,00 €**

Le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'Investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : **405 171,58 €**

Compte 002 – Résultat reporté en fonctionnement : **189 887,97 €**

Compte 001 – Résultat d'investissement reporté : **145 211,54 €**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote des taxes locales 2025 – DE2025 25

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les porter à :

Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 16,10 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 54,53 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 131,85 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Subvention aux associations 2025 – DE2025_26

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser aux associations pour l'année 2025 les subventions suivantes :

ACCA St Porquier Piégeage	800,00 €
AFM Téléthon	150,00 €
Amicale du Maquis de Lavit	100,00 €
Association Donneurs de Sang Montech	100,00 €
OCCE Ecole St Porquier	1 200,00 €
Association ALCOC	600,00 €
Association Pêche Protection Milieux Aqua.	550,00 €
Amicale des anciens élèves	400,00 €
Amicale des « Aïnats »	400,00 €
Asso. Volant Club	500,00 €
Comité des fêtes	4 000,00 €
Asso. Country Danc's Club	200,00 €
Asso Les Amis de la Médiathèque	150,00 €
Médiathèque départementale	150,00 €
CAC Section Rugby	1 200,00 €
Asso. AJEUSAIN	900,00 €

Asso. Sportive Basket :	
– Fonctionnement	500,00 €
– Fourniture ballons	300,00 €
– Frais arbitrage	1 700,00 €
Asso. JOC-JOC	400,00 €
Total	14 300 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : Mme DABAN Marie-Françoise, Mme FALGA Karine, M. FOSSEZ Eric, M. MIETTE Pierre, Mme MOREL Michelle, M. PREVEDELLO Xavier, Mme CANE Nathalie (représentée par Mme MOREL Michelle), Mme GUESDON Nicole (représentée par M. PREVEDELLO Xavier)

N'ont pas pris part au vote : Mme CLAU Nadine, Mme FALGA Karine, Mme KRIMM Delphine, M. PEYRUSSE Jean-Luc

7 - Vote du Budget Primitif 2025 – DE2025 27

Le projet du Budget Primitif 2025 de la Commune est soumis chapitre par chapitre à l'Assemblée communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses **652 359,52**

Recettes : **1 202 742,64**

Fonctionnement

Dépenses **1 355 934,97**

Recettes : **1 355 934,97**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 278 742,64 (dont 626 383,12 de RAR)

Recettes : 1 278 742,64 (dont 76 000,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 355 934,97

Recettes : 1 355 934,97

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Création emploi permanent – DE2025 28

VU le code général de la fonction publique ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 313-1 du code général de la fonction publique les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} mai 2025.

Nombre d'emplois	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail
1	Animateur Territorial	Directeur d'ALAE	14 heures

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Acceptent les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

Disent que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Questions diverses

Organisation de la cérémonie du 8 mai 2025 : comme chaque année, il est demandé au directeur de l'école de faire participer les élèves au devoir de mémoire. La date au choix du 6 mai ou de 9 mai sera décidée après avis de l'équipe enseignante.

Le Secrétaire de séance,
Nadine CLAU

Fait à SAINT PORQUIER
Le Maire, X. PREVEDELLO